PRESTATION Groupe Cegara

Permis de construire agricole

Objectifs

- Être accompagnés dans votre réflexion, de la **conception jusqu'aux démarches administratives**
- Obtenir les **autorisations nécessaires** à la réalisation de votre construction
- Bénéficier d'une prestation **adaptée à vos productions** animales et végétales

Comment ?

- Nous réalisons une **visite sur votre exploitation** avec prises de mesures
- Nous réalisons les premiers plans destinés à établir vos devis et à nourrir votre réflexion
- Nous établissons :
  - **Des plans complets** : plans 2D, 3D et intégration paysagère
  - Le calcul des capacités de stockage, notamment pour les projets comprenant des hébergements d'animaux
- Nous constituons **le dossier ICPE (déclaration)** lorsque celui-ci est requis pour la demande de permis de construire
- Nous obtenons le visa d'un architecte lorsque la réglementation l'exige

Documents remis

Un dossier comprenant :

- Le permis de construire
- L'attestation de dépôt

Nos atouts

- Expérience de plus de 15 ans sur le domaine du bâtiment
- Un accompagnement personnalisé et indépendant
- Prise en compte des réglementations (PLU, ICPE, ERP)

	Adhérents
Tarifs	Sur devis

Anaïs RENELEAU
Conseillère bâtiment
02 41 88 60 22
contact@groupecegara.fr